Mardi 6 (janvier) 1945.

Sort des juifs en Allemagne. Démarche de la Suisse.

Département politique.

Verbal.

Le chef du département politique communique que le ministre de Suède à Berne a demandé si la Suisse serait disposée à entreprendre, conjointement avec la Suède et le Vatican, des démarches auprès du gouvernement allemand pour
qu'il mette un terme aux massacres de juifs qui, paraîtil, ont repris ces derniers temps. Après échange de vues,
il est

## décidé

d'autoriser le département politique à charger le ministre de Suisse à Berlin de faire la démarche en question auprès du gouvernement allemand. Il est toutefois entendu qu'elle ne sera entreprise que sur la base d'une documentation précise et sera une démarche particulière de la Suisse (et non pas commune), ayant lieu simplement en même temps que l'intervention de la Suède et du Vatican.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour son information.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

Ch. Oser

